

# FAITES JONGLER LES GÉNÉRATIONS !

## DOSSIER DE CANDIDATURE

« LES TROPHÉES DE L'EMPLOI DURABLE »  
NOS SENIORS ONT DU TALENT



## Trophée de l'emploi durable

02 Février 2012 à la Grainerie à Balma

CONTACT

CORINNE CABANES : 06 80 01 05 46

# SOMMAIRE

- ★ **PRÉSENTATION DES  
« TROPHÉES DE L'EMPLOI DURABLE,  
NOS SENIORS ONT DU TALENT »**
- ★ **FICHE DE PARTICIPATION**
- ★ **FORMULAIRE DE PRÉSENTATION  
DU PROJET**
- ★ **RÈGLEMENT**

## LES « TROPHÉES DE L'EMPLOI DURABLE, NOS SENIORS ONT DU TALENT »

**La France, a un des taux d'emploi des seniors les plus faibles d'Europe (45 ans et plus...) soit de 38 % .**

Face à ce constat, la loi du 21 mai 2009, entrée en vigueur le 1er janvier 2010 est venue fixer un ensemble de mesures en faveur de l'emploi des seniors demandant aux entreprises (de + 50 salariés) de mettre en place un plan d'action senior afin de pouvoir répondre aux deux objectifs suivants :

**le maintien et le retour à l'emploi des seniors.**

Les entreprises se sont exprimées dans leur plan d'actions seniors, mais elles l'ont fait majoritairement pour le maintien dans l'emploi, seulement, **22% d'entre elles l'ont fait pour le recrutement des seniors.**

D'autre part, alors que les entreprises cherchent à recruter, elles le font avec difficulté : nous connaissons le temps le plus long pour l'entrée de jeunes dans l'emploi.

**Nous sommes dans une situation d'urgence !**

Au moment où le temps de la mise à la retraite recule, le senior n'a pas « le vent en poupe.... ».

Alors que tous les jours :

- ★ Un senior entame une seconde carrière dans l'entreprise en se remettant en cause
- ★ Un autre fait preuve d'imagination en changeant de métier
- ★ Un autre encore ne craint pas la prise de risque en montant ou reprenant une affaire

Et que des dirigeants d'entreprises ou institutions territoriales :

- ★ Font le pari de miser sur les talents des seniors
- ★ Les recrutent
- ★ Mettent en place la transmission des savoirs via des tandems intergénérationnels **démontrant ainsi que le senior est l'avenir du junior !**

Le R.E.D (Réseau d'Emploi Durable), think tank Toulousain qui depuis 2005 développe des idées et met en place des actions pour favoriser l'emploi durable, propose de rendre visibles toutes ces initiatives d'emploi seniors pour qu'elles aient « valeur d'exemple », lever des barrières, donner envie de recruter des seniors en favorisant l'intergénérationnel.

**Ainsi, le R.E.D organisera le 2 Février prochain à la Grainerie à Balma, la première édition des « Trophées de l'emploi durable, nos seniors ont du talent » en présence d'élus, d'institutions, de partenaires sociaux, de médias et des lauréats**

**Seniors, Entreprises, Institutions :  
Participez et Valorisez vos idées, vos parcours,  
vos talents, vos compétences !**

# FICHE DE PARTICIPATION

## **Vous êtes un senior**

Nom ..... Prénom : .....

Vous êtes salarié (e) d'une société, précisez laquelle

.....

Adresse postale complète : .....

.....

.....

Tél : ..... E.mail : .....

Adresse site Internet : .....

## **Vous êtes une entreprise ou une institution :**

Nom de l'entreprise ou de l'institution : .....

Effectif 2011 : .....

Personne en charge du dossier de candidature : .....

Adresse postale complète : .....

.....

.....

Tél : ..... Email: .....

Adresse site Internet : .....



**Dans quelle catégorie souhaitez-vous participer  
aux Trophées de l'emploi durable 2011 ?**

**★ Vous êtes un senior (+ de 45 ans) :**

- « Le Trophée du senior « 2ème carrière en entreprise » récompensant un senior qui a réalisé un tournant important de carrière en entreprise.
- « Le Trophée du senior entrepreneur » récompensant le dynamisme d'un senior qui s'est lancé dans un nouveau challenge

**★ Vous êtes une entreprise, une institution,  
salariés d'entreprise :**

- « Le Trophée de l'entreprise pour l'emploi senior » récompensant l'innovation et l'exemplarité d'une entreprise qui œuvre pour l'emploi senior.
- « Le Trophée de l'institution pour l'emploi senior » récompensant l'innovation et l'exemplarité d'une institution qui œuvre pour l'emploi senior
- « Le Trophée Intergénérationnel » récompensant une entreprise, une institution, des salariés ayant mis en place une initiative d'emploi intergénérationnel (junior-senior) dans le cadre de la transmission de savoirs, d'associations de compétences.

**Pour compléter votre dossier de candidature merci de bien vouloir répondre à ces quelques questions**

**Argumentez votre candidature en décrivant l'intérêt de votre projet en fonction de la catégorie retenue :**

.....  
.....  
.....  
.....

**Quels sont les premiers résultats de ce projet ?  
Quelles en sont les perspectives ?**

.....  
.....  
.....  
.....

**Votre projet est-il soutenu par des organismes ou des institutions ?  
Si oui, lesquels ?**

.....  
.....  
.....  
.....

**Avez-vous été déjà récompensé pour ce projet ou pour d'autres projets ? Si oui, par qui ?**

.....  
.....  
.....  
.....

**Vous pouvez accompagner votre dossier de documents écrits,  
audiovisuels si cela vous semble utile.**



# REGLEMENT

**Article 1** : Les Trophées de l'Emploi Durable ont pour objet de récompenser des initiatives pour l'emploi des seniors remarquables et exemplaires dans les catégories mentionnées dans l'art.4.

**Article 2** : Sont admises à concourir les seniors (+ de 45 ans), les entreprises, institutions (collectivités, associations ou groupements), salariés d'une entreprise

**Article 3** : Pour être valablement admis à concourir, chaque participant devra, avant la date limite du 31 décembre 2011 faire parvenir aux organisateurs un dossier de candidature comportant une fiche d'inscription et tous documents jugés utiles à leur candidature.

**Article 4** : Pour concourir aux Trophées de l'Emploi Durable, chaque projet doit être inscrit dans l'une des catégories suivantes :  
« Le Trophée de l'entreprise pour l'emploi senior »,  
« Le Trophée du senior 2ème carrière en entreprise »,  
« Le Trophée de l'institution pour l'emploi senior »,  
« Le Trophée du senior entrepreneur »,  
« Le Trophée Inter-générationnel ».

**Article 5** : Tous les dossiers de candidature seront examinés par les organisateurs. Une première sélection pourra être effectuée afin de garantir la qualité de l'examen des candidatures par le jury.

**Article 6** : Les distinctions sont attribuées par un jury constitué des partenaires officiels et médias de l'événement, d'institutions et associations en lien avec l'emploi durable. Chaque membre du jury est porteur d'une voix. Les décisions du jury sont sans appel.

**Article 6 -1** : Si un partenaire officiel ; une institution ; une association concourt aux Trophées de l'Emploi Durable il ne pourra être retenu comme membre du jury de la catégorie à laquelle il concourt.

**Article 6 -2** : Officiels et médias de l'événement ne peuvent concourir aux Trophées de l'Emploi Durable.

DOSSIER DE CANDIDATURE À RENVOYER AVANT  
LE 31 DÉCEMBRE 2011 PAR MAIL À  
[reseau.emploi.durable@gmail.com](mailto:reseau.emploi.durable@gmail.com)

OU PAR COURRIER À  
R.E.D  
PLACE DE L'ANCIENNE MAIRIE  
31320 PÉCHABOU

